1247. On voit que depuis l'établissement de la Confédération la valeur totale des marchandises du Canada transitant par les Etats-Unis, en vertu de l'article XXIX du Traité et de la loi de 1866 est de \$1,003,082,871.

Si nous décomposons cette somme, nous voyons qu'elle comprend (a) des marchandises entrant en Canada ou en sortant, de provenance ou à destination de pays autres que les Etats-Unis et le Canada, et (b) des marchandises expédiées d'un point du Canada à un autre en passant par les Etats-

Les chiffres sont pour la	a première catégorie (a) seconde (b)	\$800,568,227 202,514,644
	Total	\$1,003,082,871

Dans le même intervalle, le commerce extérieur général du Canada s'éleva à \$5,286,706,092. On voit donc que dans la période de 1868-94, le Canada a tiré parti de l'entente relative au transit en franchise au montant de 15·12 pour 100 de son commerce extérieur général. Il n'existe pas de données pour nous permettre de fixer la proportion dans cet ensemble du transit de la seconde catégorie (transit interrégional et interprovincial. Mais le sujet est à l'étude.

1248. Le tableau indique également les variations qui ont eu lieu dans la qualité des marchandises expédiées par voie des Etats-Unis, sous l'effet de cette entente relative au transit en franchise. Le chiffre le plus élevé se trouve en 1882, qui fut une année de "boom", ou de développement soudain pour le Manitoba; et comme à cette époque aucune communication directe n'avait encore été établie entre Ontario et Québec et le Manitoba, la voie des Etats-Unis dut nécessairement être prise.

Le taux moyen le plus faible s'est produit dans l'année 1887-88, nos marchands, comme nous l'avons dit précédemment, par crainte de l'intervention imminente du gouvernement des Etats-Unis ayant fait expédier leurs marchandises de provenance étrangère au Canada par la voie du fleuve Saint-Laurent et des chemins de fer canadiens, près de deux fois la quantité ordinaire de marchandises européennes étant transportées cette année là par les trains de l'Intercolonial.

En 1868, les marchandises importées et exportées par le Canada par d'autres voies que celles des Etats-Unis s'élevèrent à \$115,304,229, en 1893 à \$214,991,710, et en 1894 à \$210,323,280.

Dans le cours de la période 1868-94, le commerce interprovincial fait par voie des Etats-Unis s'est élevé jusqu'à 191 millions de dollars en une seule année, mais la moyenne ne fait que dépasser légèrement 7½ millions de dollars, la plus grande partie de ce commerce se faisant aujourd'hui directement sans l'intermédiaire des voies américaines.

1249. Malheureusement les rapports des douanes canadiennes n'indiquent pas dans quelle mesure le commerce des Etats-Unis se prévaut du privilège relatif au transit en franchise que le Canada accorde en retour. Tout ce qu'on possède c'est un relevé de la valeur totale des marchandises de provenance des Etats-Unis en transit par Montréal et destinées à être expédiées de ce port en pays étrangers.